

Sous la direction de  
**Roland Coutanceau et Muriel Salmona**

Préface de **Marie-France Hirigoyen**

# Violences conjugales et famille



Couverture : studio Dunod

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© InterEditions, 2016,2021 pour la nouvelle présentation  
Dunod Éditeur,  
11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff  
ISBN : 978-2-10-081005-5

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Table des matières

<i>LISTE DES AUTEURS</i>	XII
<i>PRÉFACE</i>	XVI
Marie-France Hirigoyen	
<i>AVANT-PROPOS</i>	XIX
Roland Coutanceau	

## PREMIÈRE PARTIE

### REPÉRAGES

<b>1. Violences conjugales</b>	2
Christophe Soullez	
La mesure des violences conjugales	2
118 femmes ont été tuées en 2014 dans le cadre de violences entre conjoints	4
<i>Les victimes collatérales des homicides conjugaux, 6 • Le contexte des homicides conjugaux, 7 • L'alcool joue-t-il un rôle dans les passages à l'acte ?, 8 • Les caractéristiques socio-démographiques des auteurs et des victimes d'homicides conjugaux, 9 • Les coups et violences volontaires entre conjoints, 11 • Un taux de plainte très faible</i>	

*pour les violences physiques ou sexuelles entre conjoints, 13 • 400 000 femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par conjoint ou ex-conjoint selon l'enquête « Cadre de vie et sécurité », 14*

<b>2. Violences conjugales, aspect législatif</b>	15
Françoise Guyot	
La répression des violences	16
<i>Issu de la loi du 22 juillet 1992, le nouveau Code pénal entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1994 sera une avancée notable, 16 • La loi du 4 avril 2006 relative au renforcement de la prévention et de la répression des violences au sein du couple ou commises contre des enfants, 16 • La loi du 9 juillet 2010, 18 • Le traitement des mains courantes et des procès-verbaux de renseignements judiciaires, 18</i>	
La protection des victimes	18
<i>L'ordonnance de protection, 19 • Le dispositif de téléprotection grave danger, 20 • La mesure d'accompagnement protégé, 21</i>	
<b>3. Violences conjugales et harcèlement moral en France et en Europe</b>	23
Laurent Hincker	
En France	24
<i>Le droit pénal, 24 • Le droit civil, 25</i>	
En Europe	28
<i>Le droit de l'Europe des 47 (le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des droits de l'homme), 28 • Le droit de l'Union européenne, 30</i>	
<b>4. Violences conjugales et violences judiciaires</b>	33
Luc Frémot	

## DEUXIÈME PARTIE

### VICTIMES DE VIOLENCE

<b>5. Prise en charge à l'unité médico-judiciaire des femmes victimes de violences conjugales</b>	42
Judith Trinquart	
L'entretien	42
L'examen somatique	45
Le retentissement psychologique	46

Le retentissement fonctionnel et l'ITT	46
L'orientation	47
Le cas particulier des violences conjugales et de la prostitution	48
<b>6. Rôle des généralistes dans le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violences</b>	52
Gilles Lazimi	
Quelques chiffres	54
Le retentissement sur la santé	55
Pourquoi les médecins ne repèrent pas assez les femmes victimes de violences	58
Quand nous interrogeons les femmes victimes sur ce qu'elles attendent du médecin généraliste	59
Le rôle du médecin : repérer, soigner et accompagner	59
Après des violences conjugales, en parler est le premier temps de la reconstruction	62
<b>7. La grossesse à l'épreuve des violences conjugales</b>	64
Muriel Salmona	
Une absence de protection : une réalité impensable ?	65
Une grossesse à l'épreuve des violences	67
Des conséquences graves sur la santé de la mère et de l'enfant	68
Mécanismes à l'origine de la mémoire traumatique et des conduites dissociantes	70
Que se passe-t-il chez ces hommes violents ?	72
Quelles sont les conséquences des violences sur la femme enceinte, sur le fœtus et sur le nouveau-né ?	74
Conclusion	76
<b>8. Groupe de parole destiné aux femmes victimes de violences conjugales</b>	77
Adeline Laloum	
Qu'est-ce que la violence conjugale ?	78
Comment le lien pathologique prend-il racine ?	79
Pourquoi le groupe ?	79
Le cadre de départ	81

Les règles de fonctionnement mises en place	82
Les thèmes abordés au cours des séances	84
<i>Le conjoint violent, 84 • La famille, 86</i>	
La culpabilité et la honte	88
La séparation et ses conséquences	88
La main courante/le dépôt de plainte	89
Les enfants	89
La justice/l'injustice	90
Se (re)narcissiser/s'affirmer	91
La responsabilité	92
Une nouvelle rencontre	93
<b>9. L'ICV comme traitement novateur des victimes et témoins de violences conjugales</b>	<b>94</b>
Joanna Smith	
Présentation de l'ICV	94
Illustration clinique	95
Conclusion	97
<b>10. Comprendre l'emprise pour mieux protéger et prendre en charge les femmes victimes de violences conjugales</b>	<b>98</b>
Muriel Salmona	
Des victimes de violences conjugales mises injustement en cause	99
<i>Une absence de protection qui concerne la majorité des victimes, 99 •</i>	
<i>Des troubles psychotraumatiques qui ne sont pas pris en charge, 101</i>	
Comment se fabrique l'emprise : dissociation traumatique et mémoire traumatique à l'œuvre	104
<i>La dissociation traumatique ou comment on devient étranger à soi-même, 104 • La mémoire traumatique ou comment la vie devient un enfer, 105 • L'emprise ou comment le piège se referme sur la victime, 106</i>	
Conclusion	107
<b>11. Les difficultés à dire honte et culpabilité</b>	<b>108</b>
Roland Coutanceau	
Vécus de la difficulté à dire	108
Trauma clinique	108

Trauma psychique	110
<i>Le silence et la honte, 110 • L'aveuglement, 112 • La difficulté à être lucide, 113 • La culpabilité subjective, 114 • Un excès de compréhension, 116 • La dépendance, 117 • Face au déni, 119</i>	

### TROISIÈME PARTIE

#### ENFANTS EXPOSÉS

<b>12. L'enfant co-victime de la violence dans le couple</b>	122
Karen Sadlier	
Violence dans le couple : la souffrance de l'enfant	123
<i>Différencier conflit et violence dans le couple, 123 • La souffrance psychologique de l'enfant face à la violence dans le couple, 123 • Le conflit de protection chez l'enfant, 124 • La violence dans le couple et la maltraitance infantile, 125</i>	
Parentalité et violence dans le couple	126
<i>Parentalité chez l'auteur, 128 • Parentalité chez la victime, 129</i>	
Conclusion	131
<b>13. L'enfant exposé aux violences conjugales</b>	132
Gabrielle Douieb, Roland Coutanceau	
Les différents degrés d'exposition	133
Retentissement clinique et psychologique	133
<i>Retentissement psychologique, 134 • Vibratos émotionnels, 135</i>	
Rôle de certains facteurs sur l'impact des violences conjugales sur les enfants : une revue de littérature	135
<i>La violence, 136 • Les caractéristiques des enfants, 136 • La parentification et les conflits de loyauté, 137 • La relation à l'adulte et au reste de la fratrie, 138 • Différents profils, 139</i>	
Conclusion et pistes thérapeutiques	139

## QUATRIÈME PARTIE

## AUTEURS DE VIOLENCE

<b>14. Évaluation et prise en charge du conjoint violent</b>	142
Roland Coutanceau, Marie-Odile Besset, Alain Javay	
Des données générales	143
Repérages cliniques	144
Une relation pathologique	145
L'évaluation criminologique	145
<i>Le rapport aux faits, 146 • Le rapport à sa responsabilité, 147 • Le vécu émotionnel du passage à l'acte, 147 • Appréhender le retentissement psychologique pour la victime, 147 • Le rapport à la loi, 148</i>	
Thématiques existentielles	148
Des profils spécifiques	148
Stratégies de prise en charge	149
Les techniques de groupe et évolution sous suivi	150
Et la thérapie de couple ?	152
<b>15. Violence et contrôle</b>	153
Alain Legrand	
La question du contrôle	153
Haine et violence	159
En conclusion	167
<b>16. L'intervention auprès d'auteurs de violence conjugale</b>	170
Suzanne Léveillé, Lysianne Touchette, Robert Ayotte, Martin Brisson, Alain Brunelle	
Définitions et ampleur du phénomène	171
L'intervention proposée au Québec auprès d'auteurs de violence conjugale	172
Compréhension du phénomène	173
<i>Les caractéristiques psychologiques, 173 • Quelques caractéristiques criminologiques, 175 • L'objectif de la présente étude, 176</i>	
Méthode	176
<i>Les participants, 176 • Les instruments de mesure, 177</i>	
Résultats	177
<i>MCMI, 177 • Caractéristiques criminologiques, 179</i>	

Discussion	179
Conclusion	182
<b>17. L'évaluation des auteurs de violences conjugales</b>	<b>183</b>
Cécile Kowal, Mathieu Roussel, Erwin Deroe, Valérie Gobert	
L'évaluation des usagers dans la phase préalable à l'inscription dans un groupe	185
L'évaluation des usagers en cours de groupe de responsabilisation	188
L'évaluation des risques de récurrence tout au long du dispositif	190
L'évaluation de notre processus d'accompagnement	193
Conclusion	195
<b>18. Quand dire, c'est être</b>	<b>198</b>
Maryse Pervanchon	
Analyse thématique des proverbes recueillis dans les ateliers et les groupes de parole à l'AVAC	200
<i>Comment repère-t-on un proverbe ?, 200 • La structure de la phrase, 200</i>	
<i>• Le ton de l'expression orale, 201 • Construction du corpus, 201</i>	
Quelles sont les fonctions de ces modalités proverbiales dans le contexte qui nous concerne ?	206
<i>Exprimer une incertitude psychologique et donc la difficulté de changer, 207 • Faciliter le passage d'une société holiste à une société individualiste, 207</i>	
<b>19. Prise en charge psychothérapeutique groupale des auteurs de violences conjugales</b>	<b>209</b>
Mathieu Hajbi, Inès Gauthier, Valérie Jankowiak, Laurence Mayeux	
Quelques éclairages théoriques	209
<i>Les identifications en jeu de l'enfance à la paternité, 209 • Les symptômes relationnels de la vie conjugale, 212 • La violence, symptôme ambigu, 213 • Introjection de la loi sous thérapie, 215</i>	
Thématiques et perspectives d'évolution repérées en thérapie groupale	216
<i>L'absence de remise en question personnelle, 216 • La minimisation des violences exercées, 217 • L'acte physique perçu comme seule violence, 217 • L'interprétativité, 218 • Une image altérée de l'imaginaire féminin et une conception inégalitaire des sexes, 218 • Le</i>	

<i>comportement fusionnel et la peur de l'abandon, 219 • Défaut de mentalisation et de verbalisation des affects, 220 • Impulsivité, 220</i>	
Conclusion	221

## CINQUIÈME PARTIE

### ET LA FAMILLE

<b>20. Prises en charge des interactions conjugales violentes : de l'auteur au couple</b>	223
Delphine Baron, Nelly Janin-Quercia, Odile Nesta-Enzinger	
Le métacadre de la loi	224
Les auteurs de violence conjugale	225
Le couple et la violence dans le couple	226
Démarche psychothérapeutique	228
<i>La posture de thérapeute, 228 • Le travail en équipe, 229 • Le travail en réseau, 230</i>	
Conclusion	231
<b>21. Mauvais conjoint, bon parent ?</b>	232
Sokhna Fall	
Le dispositif de protection des victimes	233
Le rôle de la protection de l'enfance	235
Prises en charge	236
<b>22. Violences conjugales en Polynésie, une histoire de dé-liaison</b>	239
Nadine Collorig, Roland Coutanceau	
Contexte géographique et socioculturel	239
Constats	241
Le couple, la famille	242
La place de la violence	247
Alors que faire ?	248
Conclusion	249
<b>ANNEXES</b>	250
Rapports	250

Consultations spécialisées	250
Stages de responsabilisation (Marie-Odile Besset, Alain Javay)	251
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	253
<i>Autres sources, 263</i>	

# Liste des auteurs

*Coordonné par :*

## **Roland Coutanceau**

Psychiatre des hôpitaux, expert national, président de la Ligue Française pour la Santé Mentale, chargé d'enseignement en psychiatrie et psychologie légale à l'université Paris V, à la faculté du Kremlin-Bicêtre et à l'École des Psychologues Praticiens.

## **Muriel Salmona**

Psychiatre – psychothérapeute. Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie, site : <http://memoiretraumatique.org>.

*Liste des auteurs :*

## **Robert Ayotte**

Directeur de L'Accord Mauricie Inc, organisme d'aide pour auteurs de violence conjugale.

## **Delphine Baron**

Psychologue clinicienne.

## **Marie-Odile Besset**

Psychologue clinicienne.

**Martin Brisson**

Intervenant à L'Accord Mauricie Inc, organisme d'aide pour auteurs de violence conjugale.

**Alain Brunelle**

Intervenant à L'Accord Mauricie Inc, organisme d'aide pour auteurs de violence conjugale.

**Nadine Collorig**

Psychologue clinicienne, doctorante en anthropologie.

**Erwin Deroe**

Psychologue, intervenant à l'asbl Praxis.

**Gabrielle Douieb**

Psychologue clinicienne, consultation spécialisée pour enfants victimes à la LFSM (Paris).

**Sokhna Fall**

Thérapeute familiale, victimologue, ethnologue.

**Luc Fremiot**

Magistrat.

**Inès Gauthier**

Psychologue clinicienne.

**Valérie Gobert**

Psychologue, intervenante à l'asbl Praxis.

**Françoise Guyot**

Chargée de mission au cabinet du procureur de la République de Paris.

**Matthieu Hajbi**

Psychiatre.

**Laurent Hincker**

Avocat-spécialiste en droit des personnes, de la famille et de leur patrimoine, et en droit international et européen, dirigeant du cabinet inter-barreaux Hincker & Associés (Paris, Strasbourg, Marseille). Président de l'IFRAV (Institut contre la

violence), auteur d'un ouvrage aux éditions l'Harmattan, collection Antidote(s) : *Le harcèlement moral dans la vie privée, une guerre qui ne dit pas son nom.*

### **Nelly Janin-Quercia**

Psychologue clinicienne, thérapeute de couples, expert auprès de la Cour d'Appel de Grenoble.

### **Valérie Jankowiak**

Infirmière D.E.

### **Alain Javay**

Psychomotricien, thérapeute en criminologie.

### **Cécile Kowal**

Psychologue, intervenante à l'asbl Praxis.

### **Adeline Laloum**

Psychologue clinicienne.

### **Gilles Lazimi**

Médecin généraliste au centre municipal de santé de Romainville, maître de conférences associé en médecine générale à la faculté de Médecine de l'UPMC, membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes.

### **Alain Legrand**

Psychologue, responsable du centre « SOS violences familiales à Paris », président de la FNACAV.

### **Suzanne Léveillé**

Professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

### **Laurence Mayeux**

Infirmière.

### **Odile Nesta-Enzinger**

Psychologue clinicienne et thérapeute de couples, expert auprès de la cour d'appel de Grenoble, DU de criminologie clinique.

### **Maryse Pervanchon**

Psychologue, psychothérapeute, sociologue.

**Mathieu Roussel**

Psychologue, intervenant à l'asbl Praxis.

**Karen Sadlier**

Docteur en psychologie clinique, consultante aux projets de l'Observatoire départemental des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, membre du groupe de travail de la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), ancienne directrice de l'Unité enfants du Centre du Psychotrauma (1996-2014) et secrétaire générale de la Société Européenne des Études sur le Stress et le Trauma.

**Joanna Smith**

Psychologue clinicienne, praticienne de la thérapie EMDR et de la thérapie ICV, chargée de cours à l'école des Psychologues et Praticiens à l'université Paris V.

**Christophe Soullez**

Directeur de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

**Lysianne Touchette**

Candidate doctorat à l'Université du Québec à Trois-Rivières.

**Judith Trinquart**

Médecin Légiste et de Santé Publique (UMJ Pontoise-Gonesse, Val d'Oise). Diplômée de Criminalistique, Victimologie, chargée d'enseignement à l'université René Descartes-Paris V, Secrétaire Générale de l'Association Mémoire Traumatique et Victimologie, Membre du CA de l'Association l'Amicale du Nid.

# Préface

Marie-France Hirigoyen

**M**ALGRÉ DES AVANCÉES incontestables, la violence conjugale, quelle que soit la forme qu'elle emprunte, reste toujours insuffisamment dénoncée.

La prise en compte ne s'en est faite en France que dans les années 1970 sous la pression de militantes féministes. Jusqu'alors on hésitait à intervenir sous prétexte qu'il s'agissait d'une histoire privée. L'ampleur de ce phénomène n'a été vraiment révélée qu'en 2000, par l'enquête nationale sur les violences faites aux femmes en France (Enveff) qui montrait qu'une femme sur dix vivant en couple avait subi des violences conjugales dans les 12 mois précédant l'entretien. C'est en 2006 qu'une loi a tenté de mieux prendre en compte le caractère spécifique des violences conjugales, définissant la circonstance aggravante lorsque l'infraction est commise par le conjoint ou le concubin. Il a fallu attendre 2010 pour que la politique de lutte contre les violences faites aux femmes soit déclarée « grande cause nationale ». Pourtant ces mesures législatives et ces campagnes de sensibilisation ne se sont pas traduites par une diminution significative du chiffre des violences intrafamiliales. Selon une récente enquête de l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP), chaque année 216 000 femmes déclarent subir des violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint, mais seulement une femme sur six victimes de ces violences déclare avoir porté plainte.

Les violences contre les femmes ont été définies dans le cadre de la Convention européenne dite d'Istanbul ratifiée par la France le 4 juillet 2014. Selon ce texte, la violence à l'égard des femmes doit être comprise « *comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'égard des femmes, et désigne*

*tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris menace de se livrer à de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou privée ».*

S'agissant plus spécifiquement des violences familiales ou au sein du foyer, dites « *violence domestique* », la convention reconnaît qu'elles affectent « *les femmes de manière disproportionnée et que les hommes peuvent également en être victimes* ». Enfin il ne faut pas oublier que « *les enfants sont aussi des victimes de la violence domestique, y compris en tant que témoins de violences au sein de la famille.* »

La violence conjugale se manifeste sous des formes très diverses, physique, verbale, psychologique. Malheureusement, trop souvent on ne voit du phénomène que sa partie visible, à savoir l'agression physique, or tout commence bien avant les bousculades et les coups. Il y a, au départ, des humiliations, des intimidations, de la dévalorisation, du chantage affectif et de l'isolement, qui préparent le terrain, et installent une emprise destinée à dévaloriser la victime, à la priver de toute autonomie et à la convaincre de ses incapacités. Cependant la plupart des enquêtes ne chiffrent que les violences les plus graves laissant de côté la violence psychologique et l'emprise. Or il est impossible de faire une distinction entre violence psychologique et violence physique car, quand un homme tape sa femme, son intention n'est pas de lui mettre un œil au beurre noir, mais de lui montrer que c'est lui qui commande et qu'elle n'a qu'à bien se tenir.

La violence conjugale est une domination du plus fort sur le plus faible, et bien évidemment, la femme est culturellement la plus faible. L'ensemble des études statistiques montre effectivement que ce sont principalement les femmes qui sont plus exposées aux violences conjugales, loin devant les hommes. Malgré les avancées de l'égalité entre les sexes, la violence dans le couple n'a pas diminué bien au contraire. Les schémas traditionnels se sont modifiés, et, face à ces mutations, certains hommes ont été fragilisés, craignant de perdre leur masculinité dans des relations plus égalitaires. D'ailleurs une récente étude a montré que les femmes plus diplômées que leur compagnon sont davantage victimes (ONDRP, cadre de vie et sécurité). En effet, la prise d'autonomie des femmes peut être vécue par certains hommes comme une dépossession, une perte de pouvoir ou une perte de valeur personnelle et donc d'estime de soi. Dans ce cas leur comportement violent a pour but de soumettre la femme, de la maintenir à la place qu'ils lui ont assignée. C'est ce qui permet à ces hommes

d'échapper à l'angoisse, mais aussi à une peur d'abandon qui n'est contenue que par un contrôle permanent sur la partenaire.

La problématique des enfants témoins de violences conjugales commence simplement à être prise en compte. On sait que la violence même verbale entre les parents constitue pour l'enfant un traumatisme qui peut laisser des traces durables et perturber son développement. Plus l'enfant est jeune, plus la violence est chronique, et plus les risques sont importants. Ces enfants ne sont pas de simples spectateurs de la violence, ils ont peur, ils se culpabilisent, ils apprennent au sein de la cellule familiale que c'est la loi du plus fort qui l'emporte, et on leur propose un modèle de relations de couple complètement inégalitaire.

Après la séparation, lorsqu'une personne était victime de violence psychologique dans son couple, qu'elle était sous emprise, les enfants l'étaient forcément aussi ; ils étaient également manipulés et devaient prendre parti. Un parent qui était précédemment abusif ou violent peut trouver, par le biais des enfants, un moyen de poursuivre sa domination sur l'autre parent. Dans ce cas l'exercice conjoint de l'autorité parentale peut être une prolongation de l'emprise.

La violence au sein du couple a des effets dévastateurs pour les femmes qui en sont victimes, tant sur leur santé physique que sur leur santé mentale, mais elle a aussi des conséquences sur leur bien-être global et leur devenir, car elle constitue un blocage à tout épanouissement. Or les premières insultes ou la première gifle ne sont souvent pas considérées comme de la violence par les intéressées et encore moins par la justice. Trop souvent on assimile les violences conjugales à une pathologie du lien, on parle de conjugopathie. Or la violence est différente d'un conflit, désaccord entre deux sujets égaux qui se reconnaissent l'un l'autre, et les outils pour résoudre un conflit ne sont pas pertinents pour traiter la violence dans le couple. Il est donc essentiel que les femmes apprennent à repérer les premiers signes de violence et à les dénoncer, pour trouver en elles la force de sortir d'une situation abusive. Comprendre pourquoi on tolère un comportement intolérable, c'est aussi comprendre comment on peut en sortir. C'est par une compréhension fine des ressorts de la violence qu'elles subissent que les femmes se dégageront de l'emprise qui les paralyse et que notre société pourra mettre en place une prévention.

# Avant-propos

Roland Coutanceau

**C**E LIVRE traite de la violence conjugale, en développant à la fois un regard sur les victimes, sur les auteurs ; et également sur la question de l'impact pour les enfants exposés à la violence conjugale. L'idée est de restituer les trois mouvements successifs, qui ont émergé dans le champ social ; marquant l'évolution des idées et des préoccupations sur ce sujet de société.

En France, comme dans tous les pays démocratiques, la fin du xx<sup>e</sup> siècle a focalisé l'attention sur la reconnaissance des victimes, grâce à l'interpellation d'associations militantes. Puis, à partir de 2005, est apparu l'intérêt d'accompagner l'évolution des auteurs, avec l'évaluation du conjoint violent, et sa prise en charge dans le cadre d'une obligation de soins, ou une ponctuation par un stage de citoyenneté et de responsabilisation. À partir de 2010, la préoccupation du destin des enfants exposés a permis l'émergence de nouvelles pratiques.

Dans le quotidien, après le dévoilement de faits de violence conjugale, deux situations sont possibles : le couple se sépare ou le couple maintient la vie commune. Le suivi peut s'adapter à ces deux réalités assez différentes, posant notamment la question des indications et contre-indications, d'entretiens de couple, ou d'accompagnement systémique de la famille (entretiens mère-enfant par exemple).

Le livre se compose de cinq parties.

Dans la première, plusieurs repérages : Christophe Soulez précise quelques réalités statistiques. Françoise Guyot développe l'aspect législatif et son évolution. Laurent Hincker porte un regard sur le harcèlement en France et en Europe.

Parallèlement, Luc Fremiot témoigne de son regard de magistrat « Violences conjugales et violences judiciaires ».

Une deuxième partie est consacrée aux victimes de violence. Intervenants de première ligne : Judith Trinquart détaille la prise en charge en UMJ (unité médico-judiciaire) ; Gilles Lazimi met en évidence le rôle fondamental du médecin généraliste dans le repérage et l'accompagnement des femmes victimes. Parallèlement, Muriel Salmona attire notre attention sur « la grossesse à l'épreuve des violences conjugales ». Sur le plan thérapeutique, au-delà du classique suivi individuel, Adeline Laloum fait part de sa pratique des groupes de parole.

En contrepoint, pour mieux comprendre, et pour déceler plus tôt, Muriel Salmona traite de l'emprise, Roland Coutanceau des difficultés à dire : pourquoi un si long silence, avant le dévoilement.

Au-delà de la libération de la parole, plaider pour un droit d'ingérence, mais fait avec tact.

La troisième partie s'intéresse plus particulièrement aux enfants exposés aux violences conjugales. Karen Sadlier situe l'enfant comme co-victime ; Gabrielle Douieb et Roland Coutanceau proposent un regard pragmatique sur les degrés d'exposition, sur le retentissement clinique et psychologique ; tout en restituant les résultats de la recherche sur les facteurs qui jouent le plus grand rôle sur l'impact de cette violence conjugale sur l'enfant.

La quatrième partie est consacrée aux auteurs de violence. Roland Coutanceau, Marie-Odile Besset et Alain Javay développent une évaluation à trois axes, intégrant l'analyse de la personnalité, l'exploration du passage à l'acte et un regard sur les thématiques spécifiques (jalousie, peur de perdre, vécu du différent...). Parallèlement, Alain Legrand donne son regard sur la psychopathologie de la violence.

Écho, également, de nos cousins francophones : l'équipe PRAXIS (Liège) développe un programme de responsabilité en groupe. Le professeur Suzanne Leveillée (Montréal) permet une meilleure compréhension des enjeux psychologiques (de l'intervention auprès des auteurs de violence conjugale) par la recherche clinique.

Deux autres contributions sont plus centrées sur l'aspect thérapeutique. Maryse Pervanchon décline « Quand dire, c'être ». Matthieu Hajbi, Inès Gauthier, Valérie Jankowiak détaillent quelques thématiques privilégiées dans le cadre d'une psychothérapie groupe.

Enfin, une cinquième partie ouvre sur le couple et la famille. Delphine Baron, Nelly Janin-Quercia et Odile Nesta-Enzinger précisent leur pratique de l'espace couple. Sokhna Fall s'interroge sur la question controversée mais restant ouverte

au débat : « Mauvais conjoint, bon parent ? » Et Nadine Collorig nous donne un aperçu sur les particularités des violences conjugales en Polynésie.

L'esprit de ce livre est de donner la parole à des auteurs, parfois de sensibilité différente, pour permettre l'introduction d'un peu de complexité, au-delà des discours légitimes, mais parfois schématiques le plus souvent tenus sur ce sujet sensible.

Notre espoir est que le lecteur soit sensible à cette approche clinique, pragmatique mais aussi relationnelle et humaniste, permettant de nommer la violence, de l'interrompre et de permettre l'évolution de tous.

# PARTIE I

---

## Repérages

---

■ <b>Chap. 1</b>	Violences conjugales .....	2
■ <b>Chap. 2</b>	Violences conjugales, aspect législatif .....	15
■ <b>Chap. 3</b>	Violences conjugales et harcèlement moral en France et en Europe .....	23
■ <b>Chap. 4</b>	Violences conjugales et violences judiciaires.....	33

## Chapitre 1

# Violences conjugales

Christophe Soullez

**L**ONGTEMPS IGNORÉES, les violences au sein du ménage, et notamment entre conjoints, représentent une part importante des violences physiques non crapuleuses. Aujourd'hui, elles sont beaucoup mieux connues. D'une part, des dispositifs particuliers permettent de les repérer au sein des statistiques administratives. D'autre part, les résultats de l'enquête annuelle de victimation les éclairent d'un jour nouveau puisque ces violences font traditionnellement l'objet de peu de plaintes.

---

### **LA MESURE DES VIOLENCES CONJUGALES**

---

Depuis près de dix ans, plusieurs dispositifs ont été mis en place afin de mieux évaluer les violences intrafamiliales et, plus spécifiquement, les violences faites aux femmes. Actuellement, l'outil statistique policier, l'état 4001, regroupant les crimes et délits constatés par la police et la gendarmerie, ne permet pas d'isoler, parmi les coups et blessures volontaires, les viols ou les homicides, les faits commis contre les femmes ou au sein de la sphère familiale. Par ailleurs, si tel était le cas, les données ne porteraient que sur les infractions pour lesquelles les victimes auraient déposé plainte. Or pour ce type de faits, le taux de révélation est très faible.

Les premières enquêtes de « victimation » réalisées en France, par le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) en 1986,